



2^{ème} APPEL A CANDIDATURES

Le Comité diocésain de l'enseignement catholique (CoDiEC) de Bruxelles-Brabant wallon et le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) recrutent pour une entrée en fonction le 3 novembre 2026

Un(e) directeur(trice) diocésain(e) de l'enseignement fondamental

Contexte

La direction diocésaine est composée de deux Directeur(trice)s : la Direction diocésaine de l'enseignement fondamental et le Directeur diocésain de l'enseignement secondaire et supérieur, de l'enseignement de promotion sociale et des centres PMS.

Les Directions diocésaines assument conjointement la gestion journalière des services généraux organisés par le CoDiEC.

Elles exercent une autorité hiérarchique sur les services généraux du CoDiEC.

Elles assurent par ailleurs une « coordination par concertation » entre les responsables des différents services organisés à l'échelle du diocèse, que ceux-ci soient placés sous l'autorité de la direction diocésaine (services généraux du CoDiEC et pastorale scolaire) ou qu'ils soient placés sous l'autorité du SeGEC (conseil, accompagnement et soutien et formation).

La Direction diocésaine partage, avec les responsables du CoDiEC et du SeGEC, la préoccupation de la bonne organisation des PO et des établissements scolaires de son diocèse.

Missions

Les missions de la direction diocésaine s'inscrivent dans le cadre de la convention entre le SeGEC et le CoDiEC, en tenant compte des spécificités et des priorités propres au diocèse dans lequel elle exerce ses fonctions.

Conformément à la lettre de missions :

La direction diocésaine est amenée à exercer une triple fonction d'animation, de représentation et de coordination de l'organisation.

Un volet « formation des PO et Direction » fait également partie des missions.

1. La fonction d'animation

La Direction diocésaine promeut le sens de l'école catholique et la contribution de la tradition chrétienne de l'éducation aux défis de l'école d'aujourd'hui (MEC).

Elle en promeut également le modèle d'organisation propre en référence aux principes d'autonomie et de responsabilité. Elle exerce cette fonction vis-à-vis des PO et des directions et des membres du personnel du CoDiEC.

Elle collabore étroitement avec la direction diocésaine de l'autre niveau au fonctionnement optimal du CoDiEC et à ses objectifs. Elle veille avec elle au bon esprit de travail dans la Maison Diocésaine de l'Enseignement.

Elle collabore étroitement avec les services transversaux du SeGEC et de la DEF pour soutenir et accompagner les PO et Directions d'école.

2. La fonction de représentation

La Direction diocésain est chargée de promouvoir la légitimité – réelle et perçue – des différentes modalités d'action et d'organisation des services du CoDiEC et, au-delà de ceux-ci, de l'enseignement catholique dans son ensemble.

Elle exerce cette fonction vis-à-vis des PO et des directions, des autorités publiques et scolaires sur le territoire des zones qui la concernent et au sein de toute instance dans laquelle elle est mandatée.

Elle veille, entre autres, à :

- répercuter les réflexions, débats, prises de position et décisions du CoDiEC et du SeGEC,
- informer et conscientiser aux enjeux politiques concernant l'enseignement en général et l'enseignement catholique en particulier,
- créer des liens entre les écoles ; favoriser les synergies avec les partenaires, notamment les centres PMS et les autres niveaux d'enseignement,
- participer à la construction du projet du réseau et à la fonction de représentation de la fédération de pouvoirs organisateurs, ce qui suppose un rôle d'interface entre les directions, les PO et le SeGEC,
- développer des relations avec l'environnement économique, social, culturel, politique, académique, de formation,
- assurer une interface entre le SeGEC et les PO dans le processus de positionnement politique (Mémoire, ...),
- piloter, développer, accompagner, au sein de son diocèse, le projet « agilité et résilience des PO » initié par le SeGEC.

3. La fonction de coordination de l'organisation

La Direction diocésaine assure, conjointement avec le Directeur diocésain de l'autre niveau d'enseignement, la contribution optimale des services du CoDiEC, à l'amélioration de l'équité et de l'efficacité du système d'enseignement en général et de l'enseignement catholique en particulier. Il exerce cette fonction vis-à-vis des PO et des directions.

A cet effet, conformément à la convention SeGEC-CoDiEC et dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'accompagnement des pouvoirs organisateurs telle qu'approuvée par le CA du SeGEC, la direction diocésaine assure, au sein des services diocésains concernés, la responsabilité de différents types de missions :

- Celles qui relèvent de la compétence des CoDiECs ;
- Celles qui relèvent de la compétence consensuellement partagée du CoDiEC et du SeGEC et sont coordonnées au sein de la Direction générale élargie ;
- Celles qui relèvent de la compétence du SeGEC en vertu de dispositions décrétales et sont coordonnées pour l'ensemble des niveaux d'enseignement au sein de la Direction générale élargie et la Direction de l'Enseignement Fondamental. Ces missions sont exercées en référence à la feuille de route de l'accompagnement des pouvoirs organisateurs et des directions ;
- Celles qui relèvent de la compétence du SeGEC et sont coordonnées par niveau d'enseignement (DEF).

La triple fonction d'animation, de représentation et de coordination de l'organisation implique par ailleurs d'exercer la responsabilité à l'égard du SeGEC dans son ensemble par sa participation active, entre autres, au bureau du Fondamental, à la Direction générale élargie, et, le cas échéant, l'Institut de formation de l'enseignement catholique (IFEC) et de mettre en œuvre certains moyens au sein des services diocésains. Il s'agit notamment de :

- mettre des moyens en place pour disposer de données actualisées concernant le fonctionnement de chaque PO, chaque école, notamment par la participation à la mise en place et au maintien à jour d'une base de données unique de l'enseignement catholique dans son ensemble ;
- contribuer à la mise en place et à l'alimentation du « dossier unique PO » ;
- participer à l'efficacité de la communication de la fédération de pouvoirs organisateurs à destination des écoles, PO, Directions, Entités, Zones ; en contribuant à la diffusion des informations au niveau le plus opportun ;
- participer, aux réunions des associations de Directions, afin d'y informer des réflexions et actions en cours et d'être le relais des préoccupations des Directions.

4. Formation des PO et directions

Les directions diocésaines assurent, avec les services SeGEC et l'IFEC la formation des PO et ponctuellement des directions.

Concrètement, elles proposent :

- Des formations de base aux PO : gouvernance et conseil aux PO ;
- Un accompagnement et une écoute aux directions de leur niveau (en particulier aux débutants) ;
- L'insertion socio professionnelle des nouvelles Directions.

Profil souhaité

- Être engagé à titre définitif dans l'enseignement (engagement prévu dans le cadre d'un congé pour mission) ;
- Connaître et promouvoir les missions de l'Ecole chrétienne ainsi que le projet éducatif propre au réseau libre catholique ;
- Bonne connaissance de l'organisation du réseau libre catholique, du fonctionnement des PO et des écoles, en particulier de Bruxelles et du Brabant wallon ;

- Avoir le sens de l'écoute et maîtriser la communication orale et écrite ;
- Adopter une attitude réflexive dans le cadre du processus d'accompagnement et une attitude de distanciation par rapport aux situations ;
- Capacité à soutenir, construire et porter le projet diocésain et SeGEC ;
- Capacité à fédérer, piloter, coordonner des services et à développer des partenariats et des collaborations ;
- Capacité de prise de décision, de négociation et de médiation ;
- Maîtriser l'outil informatique en particulier les outils collaboratifs MS 365 et l'IA ;
- Avoir une expérience de Direction d'école est un atout ;
- Avoir une expérience comme PO est un atout ;
- Posséder un véhicule est indispensable.

Nous offrons

- La personne engagée conservera la situation administrative, financière et barémique qu'elle exerçait effectivement dans son établissement d'origine ;
- Engagement au 3 novembre 2026, tuilage jusqu'au 30 novembre 2026 avec le Directeur Diocésain actuel ;
- Le lieu habituel de travail est établi au CoDiEC BXL-BW, Avenue de l'Eglise Saint Julien, 15 à 1160 Auderghem ;
- Les frais de déplacement professionnels pour missions seront pris en charge conformément à la convention de détachement.

Procédure pour postuler

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être envoyées pour **le vendredi 21 aout 2026 à 12H00 au plus tard, à l'attention de bernadette.deville@segec.be** . Il faut également avoir rempli le forms suivant pour cette date : [Forms](#)

Un premier entretien au CoDiEC sera proposé le mardi 1 septembre après-midi aux candidats retenus, sur la base d'une sélection éventuelle sur dossier. La semaine suivante les candidats sélectionnés par le comité pourraient être invités à passer un assessment.

Décision du CoDiEC fin septembre.

N'hésitez pas à prendre contact, pour des renseignements complémentaires auprès de :

Alain Dehaene (alain.dehaene@segec.be - 0473/28.60.72)

Bernadette Deville (bernadette.deville@segec.be)